



Compte rendu de la réunion en date du mardi 29 janvier 2019 organisée dans les locaux de la Société Centrale Canine à Aubervilliers (93535).

Sous la présidence de :

Monsieur **Daniel Schwartz**, Vice-président de la SCC, Président de la Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde ».

Etaient présents :

Monsieur **Michel Mottet**, Président de la Société Centrale Canine, membre de droit de la CUN-CBG, MM. **Jean-Claude Metans**, Vice-président de la SCC, Président de la CNEAC, et **Jean-Bernard Moings**, administrateur SCC, MM. les membres de la CUN-CBG : **Jean-Claude Bergevin, Jean-Luc Bernard, Philippe Bernard, Frédéric Boutin, Jean-Pierre Carrière, Henri Degout (remplaçant Martial Beyaert) Jean-Claude Delpch, Claude Munto, Bernard Roser, Pierre Rouillon et Patrick Vandestienne.**

Absents excusés :

Monsieur **Martial Beyaert**, (suppléé par M. **Henri Degout**)

Ordre du jour :

- Communication du Président
- Nouveau GT Sauvetage : Responsable **Philippe Bernard**
- Examen des projets de CR des réunions des divers « Groupes Travail »
- Examen des dossiers des candidats juges et des juges.
- Point sur les Finales 2018, 2019 et 2020
- Point sur les protocoles de désignations des Champions de « Régions »
- Demande d'Yves Billat d'accéder à la fonction de formateur CUNCBG
- Nombre de jours de jugement autorisés dans nos disciplines
- Licences dans nos clubs
- Jurys « pistage français » 2019 – 2020
- Mantrailing en France
- B.H. en France : protocole éventuel à définir
- Ouverture de nos concours Sauvetage à l'IRO
- Cas d'un juge d'Obéissance imposant une invitation
- Possibilité de refuser un concurrent dans un concours
- Bilan sur le transfert des sites des divers GT sur le Portail SCC
- Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission
- Questions diverses

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Préalablement à la réunion, le Président Michel Mottet présente ses vœux à l'ensemble des participants.

Il poursuit sur les problèmes que la SCC connaît actuellement en ce qui concerne la discipline RING ; discipline gérée par la CUN-CBG.

S'en est suivi une discussion, avec échanges de points de vue, sur le climat actuel de la discipline concernée où il est noté que les concours qui sont au calendrier 2019 sont tout à fait similaire (418) en nombre au calendrier 2018 (419) ... Donc pas de baisse !!! Il est également noté la bonne tenue et le bon esprit de l'ensemble des participants aux EGU 2018, à la sélection nationale H.A à Damparis, à la réunion des juges « Ring » du mois de janvier mais aussi des réunions-concertations avec consultants déterminés en vue de la rédaction du nouveau règlement pour le RING.

Le Président Schwartz explicite également dans le détail que la CUN-CBG s'est, depuis de longues années, toujours dotée de moyens et ressources (licences, redevances de participation sur les concours, CSAU, vente des divers règlements ...) afin d'équilibrer « recettes et dépenses » et de pouvoir apporter toute l'aide nécessaire aux acteurs de nos disciplines.

Après un dernier « tour de table » où les membres de la Commission se sont exprimés notamment sur les événements RING 2020, le Président Mottet, pris par d'autres réunions, se retire, nous souhaitant bon courage pour notre réunion.

Intervention de Claude MUNTO à la réunion de la CUN-CBG en présence du Président Michel MOTTET.

Pièces jointes : Communiqué de la SCC sur les problèmes du Ring du 12/04/2018

Compte-rendu du 10 Juillet 2018 (SCC)

Compte rendu-rendu de la réunion du 17 juillet 2018

Communiqué du GT Ring du 20 septembre 2018

En 2018, voir communiqué de la réunion, la SCC a décidé de supprimer les sélectifs et championnat de France de Ring 2019.

C'est une punition collective dure à supporter (que nous acceptons malgré tout car nous sommes respectueux des décisions de la SCC) car les fautifs sont une poignée d'agitateurs qui continuent à œuvrer contre la SCC.

Nous ne pouvons empêcher ces détracteurs d'agir, ils utilisent les pages « Facebook » ou ils intimident les fabricants de palissade ou parfois même attaquent la SCC devant les tribunaux.

Malgré ces turbulences, le GT Ring a tracé sa route en continuant d'œuvrer pour la discipline.

- Il a été proposé et décidé (voir PV du 20 juillet 2018, que tous les concours pré-sélectifs réalisés depuis le 15 février 2018 et l'intégralité des concours 2018, 2019 et 2020 jusqu'au 16 février 2020 seront pris en compte pour les sélectifs 2020.
- la mise en place du site internet pour mieux informer les utilisateurs.
- la mise en place des résultats des concours rapidement sur ce site internet

- la mise en place de fichier pour les sélections HA et aussi pour les jugements de concours...etc...

Le GT Ring veut savoir si ce travail colossal, de tous les jours, va servir à quelque chose ?

La sérénité est revenue dans le ring :

- Comme le prouvent les nombreux concours qui se sont déroulés, fin 2018 avec quelques défections je l'admets.

Au mois de Janvier 2019, c'est 16 concours qui se sont déroulés, tous complets et sans histoire. Ce sont 450 concours qui sont programmés pour cette saison 2019.

- Comme le prouve, aussi, la sélection Nationale d'Hommes Assistants Niveau N3 à DAMPARIS, les 21, 22 et 23 septembre 2018, un grand succès et une bonne ambiance.
- De même, le challenge inter races à Pont de CHERUY, les 20 et 21 octobre 2018.
- La réunion des états généraux avec les Présidents de CUT et d'ACT le 17 novembre 2018.
- De même, la réunion du 15 novembre 2018 avec des consultants venant d'horizons divers et représentants de chaque groupe de régions. (Juges, conducteurs, Hommes Assistants, Présidents de clubs). Cette réunion, basée sur la refonte du règlement a été très constructive.
- Sans oublier, la réunion des juges de Ring du 19 Janvier 2019 qui elle aussi, nous a donné entière satisfaction. Ces juges nous ont fait part du bon déroulement des concours qu'ils ont eu à juger et se tiennent prêts à nous apporter leur soutien dans toutes les réformes que nous leur avons soumises.

Le BEA, incontournable dans notre cynophilie est respecté :

- On le voit avec la mise en place de la palissade à bascule, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019 qui ne rencontre aucune difficulté dans son application.
- Les décisions prises dans un souci de préserver l'intégrité physique du chien en cas de chaleur. Je ne conteste pas que nos détracteurs emploient tous les moyens pour nous mettre « des bâtons dans les roues »,
- D'une part en, appelant notre assureur (réponse faite de notre assureur qui va dans notre sens). On ne parle pas d'homologation toutefois cette palissade doit être conforme au règlement de Ring.
- D'autre part, ils se permettent aussi de contacter les fabricants en leur mettant une « pression » sur le fonctionnement de leur entreprise.

C'est pour cela que la SCC doit être à l'écoute de son GT Ring, qui est en **première ligne**, surtout quand son GT lui fait remonter les informations sur la sérénité dans les concours et leur bon déroulement.

La décision de remettre en place les sélectifs et championnat de France 2020, doit être prise maintenant.

- Prendre cette décision maintenant prouvera la bonne foi de la SCC qui l'avait annoncé le 20 septembre 2018, lors d'une réunion à DAMPARIS.
- Pour les concurrents qui doutent de la sincérité de la SCC : Ils seront ainsi rassurés.
- Pour le GT Ring, conforté dans son rôle de gestionnaire.
- Pour les organisateurs, eux aussi, qui seront rassurés et pourront commencer à œuvrer sur la mise en place de leurs manifestations.

C'est maintenant ou jamais.

Je rappelle que la discipline Ring est une discipline Française, qui appartient à la SCC et qui fait des envieux dans le monde entier.

Redorer notre blason, c'est aussi notre objectif.

Pour le Groupe Travail Ring : Claude MUNTO

-0-0-0-0-

**1. Communication de Monsieur Daniel Schwartz, Président de la Commission d'Utilisation Nationale
« Chien de Berger et de Garde »**

A l'occasion de cette première réunion de l'année nous avons le plaisir d'accueillir Philippe BERNARD, nouveau responsable de notre GT Sauvetage et je le remercie de cet engagement à nos côtés pour la promotion de ces activités...Je souhaite ici adresser toute ma gratitude et celle de la CUNCBG et de la SCC à Yannick DOUAUD qui a été à l'origine de la mise en place de ce GT au sein de notre Commission...Il aura su promouvoir au mieux cette discipline depuis de nombreuses années et je suis très sensible au fait qu'il aie accepté de poursuivre sa collaboration avec nous en continuant à gérer nos stages de formation d'entraîneurs et de moniteurs de Clubs...

Cette année 2019 nous l'avions tous souhaitée plus sereine que la précédente : Malheureusement cela ne semble pas être le cas et tous les responsables des diverses structures de la cynophilie française devront se demander s'ils pourront encore avancer et faire évoluer leurs protocoles de fonctionnement devant une contestation qui est devenue quasi systématique...Remercions quand même les réseaux sociaux, gros pourvoyeurs d'insultes et de haine qui sont pourtant bien utiles à ceux qui les utilisent intelligemment pour faire une excellente promotion de notre cynophilie de qualité...Juste un rappel tout à fait nécessaire et pour ceux qui n'y auraient pas encore pensé : Quand les diverses Commissions d'Utilisation de la FCI modifient, assez régulièrement, les règlements des disciplines Internationales que ce soit l'IGP, l'Obéissance, le Mondioring, le Sauvetage, le Travail sur troupeau, les épreuves pour lévriers aussi bien que l'agility...etc, il ne nous semble pas que ce soit une telle « guerre de tranchée » de la part des pratiquants de ces disciplines et pas plus en France que dans tous les autres pays membres de cette Fédération Internationale...Mais on doit avoir à l'esprit que ces mêmes disciplines appartiennent à la FCI comme les disciplines françaises appartiennent à la SCC...Tout semble dit...

N'oublions pas que le respect de ce « Bien Etre Animal » qui fait encore rire certains sera de plus en plus incontournable des TOUTES les activités cynophiles et la SCC vient d'ailleurs de légiférer dans ce domaine pour les Expositions Canines...Il est logique et prudent de prendre rapidement toutes les dispositions nécessaires pour la préservation de nos activités car nous connaissons parfaitement, au niveau des informations reçues par notre Fédération, le pouvoir grandissant de certaines associations de protection animale et leurs souhaits précis concernant en particulier l'UTILISATION des animaux en général et donc des CHIENS en particulier...On ne sera plus à savoir si la palissade de Ring est comme ci ou comme ça mais ces gens, eux, parleront simplement de la suppression des activités incluant du « mordant » sportif...Et nous, nous DEFENDONS et DEFENDRONS ces activités car c'est notre mission... !!!

Ceux qui n'ont pas compris tout cela pourraient avoir de vraies surprises dans les temps qui viennent et ils verront alors que la SCC, toutes ses Associations Canines affiliées et toutes ses Commissions, étaient bien dans le VRAI...

NB : Le Président présente à la Commission le nouveau GT Sauvetage dont la composition sera proposée pour validation au Comité de la SCC lors de sa prochaine réunion.

2. Examen des comptes-rendus de réunions des Groupes Travail

- **2.01** CR Ring
 - **2.02** CR Mondioring
- **2.03** CR Campagne
- **2.04** CR RCI/FCI
- **2.05** CR Pistage Français
- **2.06** CR Obéissance
- **2.07** CR Recherche Utilitaire
- **2.08** CR Sauvetage
- **2.09** CR Administrations
- **2.10** CR Formation
- **2.11** CR Working Test (WT)

2.01 Groupe Travail Ring / GTR

Compte rendu de la réunion du GT Ring du 18 Janvier 2019

Présents : M. Munto Claude, responsable du GTR

Mme. Bausmayer Nathalie, Mrs. Billat Yves, Boutonnet Bernard, Pechereau Michel.

Préparation réunion des Juges

- Préparation de la réunion avec les juges de Ring du 19 Janvier 2019 (voir compte rendu en annexe)

Juges : Propositions de nomination

- Juge Formateur : **Patrick Job**
- Juge Sélectionneur : **Philippe Bernard**

Nomination des jurys pour les grands évènements 2019 et 2020

2019

- Grand prix SCC et Championnat des DOM-TOM à **SELESTAT** les 8 et 9 Juin 2019

Grand Prix SCC : Juge : M. **Carrière Jean Pierre**

HA : Mrs. **Gregorief Damien / Boyer Jean Max**

Championnat des DOM-TOM : Juge Mrs. **Munto Claude, Ricci Luigi**

HA : Mrs. **Czesniewski Medhi / Facon Daniel**

2020

CALENDRIER SELECTIFS RING 2020

	7/8 Mars	14/15 Mars	21/22 Mars	28/29 Mars	4/5 Avril	11/12 Avril	18/19 Avril	25/26 Avril	2/3 Mai	9/10 Mai	16/17 Mai	6/7 Juin	13/14 Juin	13/14 Juin	
GROUPE 1		A		REPOS		C		REPOS		B		DOM/TOM	FINALE	GRAND PRIX SCC	
GROUPE 2	A				B					C					
GROUPE 3			A				B								C
GROUPE 4		B				A					C				
GROUPE 5			C				A								B
GROUPE 6		C				B					A				
GROUPE 7	B					C				A					
GROUPE 8	C					A				B					
Dernier Présélectif : 15 et 16 février 2020															
Dernier Concours GP SCC : 2 et 3 mai 2020															

- Jury des sélectifs
 Jury A : Mrs. **Pepin Serge, Goron Roger**
 Jury B : Mrs. **Fontaine Daniel, Karcenty Alain**
 Jury C : Mrs. **Bernard Laurent, Saorin Daniel**

- Dernier présélectif : week-end du 15 et 16 février 2020
- Réception des engagements : jusqu'au 22 février 2020
- Premier sélectif : 7 et 8 mars 2020
- Propositions des juges pour le Championnat des DOM-TOM, les Grands prix SCC et Championnat de France 2020 à **SELESTAT**.

- Championnat des DOM-TOM : les 6 et 7 Juin 2020
 Juges : Mrs. **Billat Yves, Deprez Gilles**
 HA : **Masson Yannick / Dubus Richard**

- Grand prix SCC : les 13 et 14 Juin 2020
 Juge : M. **Charrière Jean Marc**
 HA : **Souvenbrie Fabien / Gringet Sébastien**

- Championnat de France : les 13 et 14 Juin 2020
 Juge : Mrs. **Beyer Michel, Bernard Philippe, Patrick Job**.

Tirage au sort - sélectifs

Nouveau procédé du tirage au sort de l'ordre de passage des chiens sélectionnés pour les sélectifs.

- Premier tirage au sort de l'ordre de passage des chiens : effectué par le GTR :
 - Les chiens seront tirés au sort pour le samedi, les deux premiers tirés au sort seront respectivement, 1^{er} et 2^{ème} dans l'ordre de passage, les suivants seront respectivement tirés au sort au fur et à mesure du déroulement du parcours tous les 2 chiens. Lors de la présentation, le concurrent du chien en blanc tirera le nom du chien devant passer le troisième, le 1^{er} concurrent le quatrième....
 - Les chiens seront tirés au sort pour le dimanche, même procédure que pour le samedi.

- Tirage au sort de l'ordre de passage des chiens du deuxième et troisième sélectif :
 - Le jury aura la mission de procéder en fin de sélectif au tirage au sort de l'ordre de passage des chiens selon la méthodologie appliquée pour le premier tirage au sort soit :
 - Définir les chiens participant le samedi en désignant les premier et deuxième
 - Définir les chiens participant le dimanche en désignant le premier et le deuxième.

Suppression des coordinateurs

Le GTR propose la suppression des coordinateurs.

Les présidents de clubs organisateurs des sélectifs tiendront le rôle de coordinateur lors de leurs sélectifs sous couvert des Présidents de CUT.

En remplacement des coordinateurs nous proposons dans la mutualisation la prise en charge des hommes assistants remplaçants.

Sélection HA

Une précision sera apportée sur la fiche technique de sélection d'HA

- Une sélection Niveau 1 et 2 par groupe maximum : donc 8 sélections.
- Une sélection supplémentaire niveau 1 pourra être accordée par ACT.

Dérogations pour Championnats Régionaux

Plusieurs dérogations n'ont pas été acceptées pour les championnats régionaux suite à des indisponibilités des conducteurs.

Fédérations étrangères

Les fédérations étrangères des **USA** (NARA) et du **CANADA** (CRA) ont refusé d'appliquer les directives de la SCC à savoir : la mise en place de la palissade à bascule au 1^{er} janvier 2019.

De ce fait, le GTR a rompu temporairement les relations avec ces 2 pays.

Nous sommes ouverts à toutes reprises des relations avec la NARA et la CRA lorsqu'ils accepteront le règlement français du Ring sans objection, en signant une convention pour le respect dudit règlement.

Pour l'instant, aucun Juge et HA Français n'ont l'autorisation du GTR et de la SCC pour se rendre dans ces 2 pays.

Cela ne concerne pas le **MEXIQUE** et l'**ESPAGNE**.

La coupe intercontinentale est programmée en **Espagne**, à ce jour aucune date ne nous a été communiquée.

La **CHINE** : Nous continuons, suite à leur demande, de promouvoir la discipline dans ce pays. Plusieurs intervenants doivent se rendre en **CHINE** sous le contrôle du GTR.

Parcours en cas de chaleur

Evaluation du parcours des chiens en cas de chaleur.

Une étude a été faite par le GTR sur les parcours effectués en 2017 et 2018.

Résultats des évaluations des parcours en cas de chaleur

<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>Parcours scindé</u>	<u>Parcours avec pause</u>
<u>8 concours réalisés</u>	<u>Pause de 10mn</u>

<u>Retours favorables de tous les participants</u>	<u>Pas ou mal appliqué par les juges</u>
<u>Demande d'effectuer les 3 sauts dans le premier parcours</u>	<u>Retours négatifs de tous les intervenants</u>

➤ Proposition du GTR :

En cas de chaleur, sans tenir compte d'un degré de température défini, le juge en accord avec les concurrents, pourra déclencher le parcours scindé en 2.

Les concurrents qui ne seront pas favorables pourront retirer leur chien.

Le déclenchement et la mise en application du parcours scindé en 2 sera sous la responsabilité du juge, dans un souci de préserver l'intégrité physique du chien en cas de chaleur.

Les sélectifs ne seront pas impactés. En cas de chaleur lors d'un sélectif,

Les consignes suivantes seront transmises aux juges :

- Permettre toute récupération du chien
 - Lui permettre de l'abreuver autant de fois que son conducteur le souhaite
 - Si le chien paraît en souffrance interrompre le parcours
- Le Championnat de France
 - Le parcours scindé en 2 sera appliqué au Championnat de France dans un but d'équité par rapport au tirage en cas de chaleur et également pour donner à la manifestation une attractivité supplémentaire pour le public non initié, présent.
 - Le tirage au sort des concurrents se déroulera le vendredi de la même manière que pour les sélectifs. Tirage au sort des chiens du samedi et du dimanche avec désignation des 1^{er} et 2^{ème}, le chien en blanc tirera le 3^{ème} concurrent et ainsi de suite.

Questions diverses :

➤ Chien blanc

A titre exceptionnel, pour les **DOM-TOM** et la **CORSE** :

Dans le cas où le concours ne peut avoir de chien en blanc, en accord avec le juge :

- Le, chien du club passera en première position
- Ou, si absence de chien du club dans l'échelon, le premier concurrent donnera son aval

➤ Formation HA

Les formations d'HA sous leurs formes actuelles ne sont plus obligatoires, elles sont facultatives. Un projet de formation entraînement et concours commun aux disciplines mordantes est à l'étude.

➤ Palissade

La palissade doit être conforme (comme les autres obstacles) au descriptif fourni par le GTR. La bascule pourra être manuelle, mécanique ou électrique.

Les hommes de terrain manipuleront la bascule sur signal du juge et devront s'écarter de façon significative.

Compte rendu réunion des juges du 19 janvier 2019

Présents : AMENDOLA Serge, BARRIOL Jean-Marc, BERNARD Laurent, BERNARD Philippe, BEYER Michel, BILLAT Yves, BORTOLUZZI Michel, BOTTARO Stéphane, BOUTERIGE Jean-Claude, CAPON Jean-Claude, CARRIERE Jean-Pierre, CHARRIERE Jean Marc, COURTEILLE Jean-Luc, DEL PUPPO Jean-Marcel, DELPECH Jean-Claude, DEPRES Gilles, DUTERNE Gérard, FIN Jean-Pierre, FONTAINE Daniel, GLADIEUX Serge, GORON Roger, JOB Patrick, KARCENY Alain, LEONI Jean-François, MARTIN Richard, MUNTO Claude, PECHEREAU Michel,

PEPIN Serge, POIRIER Jean-Pierre, PRIGENT Yvon, REGUER Jean-Yves, RICCI Luigi, RIVIERE Michel, SAORIN Daniel, SAUVAGE Aimé, SIMON Patrick, SONET Lionel, TOUY Philippe,

GT Ring: Bernard BOUTONNET, Nathalie BAUSMAYER.

CUN-CBG : SCHWARTZ Daniel, VANDESTIENNE Patrick

Absents excusés : ALART Guy, AUBRY Frédéric, BARQUISSEAU Joël, BERNEUIL Daniel, BOISSEAU Michel, BOSTVIRONNOIS Georges, CAVAILLE Eric, CHANE KANE Jean Luc, CHEVALIER Bernard, CHIRAT Michel, DEJARDIN Francis, DETRAIT Jean, DUCHENE Patrick, DUTEIL Christian, ELETTO Louis, FOURNEL Jenny, HEDE Richard, LICHTLE Bernard, LUCIEN Fred, MALAISE Maurice, MEYER Jen Pierre, MITROPOLITIS Claude, MOUCHEGHIAN Antoine, PITON Dominique, SCHAFFNER Gilbert, SCHLEININGER Corinne, SCHOTT Alfred, SECRETAIN Yves, TISSERAND Camille, VALLADON Michel, VOLLE Eric.

Absents non excusés : HANQUIEZ Dominique, THIEURMEL Aimé

-0-0-0-0-0-

Le Président du GT Claude MUNTO remercie l'ensemble des juges présents, ouvre la réunion en présence de :

- Daniel SCHWARTZ Président de la CUNCBG
- Patrick VANDESTIENNE secrétaire général et responsable des licences
- L'ensemble de son groupe travail Nathalie BAUSMAYER, Bernard BOUTONNET Michel PECHEREAU et Yves BILLAT

Et, présente la synthèse de l'année 2018 qui vient de s'écouler.

« Bonjour à tous

Nous avons le plaisir de vous accueillir pour cette réunion de juges de la discipline RING et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2019 et je ne vous cache pas que j'espère qu'elle sera meilleure sur le plan cynophile que celle de 2018.

Merci à Daniel SCHWARTZ, président de la CUNCBG et de Patrick VANDESTIENNE Secrétaire d'être parmi nous. Je n'oublie pas les autres membres de cette Commission (CUNCBG) car ils ont toujours été à nos côtés et nous ont apporté un soutien sans faille.

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette réunion, permettez-moi de revenir sur l'année 2018. Loin de polémiquer, il est nécessaire de rétablir certaines vérités et de clarifier certains points. Le Groupe Travail a été mis en place, il y a 1 an maintenant avec des décisions déjà actées. Je vous parle bien entendu de la palissade avec le plan incliné et des propositions sur le Bien-être Animal.

Nous avons défini notre objectif bien précis dès le départ : Je vous en rappelle les grandes lignes.

-Est-ce que nous sommes pour le chamboulement ou le changement de règlement : Non nous n'en sommes pas partisans.

-Est-ce que nous sommes pour une évolution de notre sport, bien entendu, mais dans la concertation, la communication et dans le respect des règles de notre Fédération.

Et c'est dans le cas de la concertation que 8 réunions dans chaque groupe dont 1 également avec les DOM-TOM ont été programmées avec un ordre du jour bien établi mais surtout avec un esprit d'ouverture et d'évolution dans les décisions à prendre.

Je le dis sans détour, en 50 ans de cynophilie (et oui déjà) je n'avais jamais rencontré autant d'incompréhension et de haine de la part des participants.

Je n'oublie pas, bien entendu, les commentaires appelant à la révolte sur les réseaux sociaux.

En fin de compte, la solution proposée et approuvée par le comité de la SCC a été la palissade avec bascule qui est applicable au 1^{er} Janvier 2019.

Je renvoie l'échec de ces réunions à nos protagonistes et à nos détracteurs.

Je profite de cet instant pour remercier tous les membres du Groupe de Travail Ring ici présents :

Nathalie BAUSMAYER notre secrétaire Bernard BOUTONNET, relation avec les concurrents Michel PECHEREAU, relation avec les HA, Yves BILLAT relation avec les juges, qui en traversant les turbulences, sont restés solidaires pour une même cause, la défense de notre discipline. Je profite de remercier nos épouses et époux et en particulier Georgette BILLAT, pour le travail considérable apporté à notre groupe.

Certains procéduriers nous obligent à rester vigilants dans nos écrits et nos paroles, si nous ne voulons pas nous retrouver devant les tribunaux. Pour cela, il est rappelé que toutes les invitations des juges et HA doivent se faire par courrier ou par mail, avec une réponse obligatoire suivant l'article 17 de notre règlement de juges.

Pour notre part, nous n'avons pas failli à cet article car les invitations 2018 étaient censées avoir été faites.

A vous ici présent, je vous pose une question : quelle est la différence entre les juges, les concurrents, les passionnés et le Groupe Travail

Je vous rassure : AUCUNE, car nous pensons que nous ne sommes pas investis d'une mission divine.

Le seul objectif qui nous réunit tous (certains ici ont été à notre place) c'est la passion de notre belle discipline et l'amour de nos chiens.

C'est vrai, qu'en tant que Groupe Travail, nous avons le devoir de la faire évoluer et de faire des propositions (discutées au préalable) qui seront débattues au sein de la CUN-CBG et approuvées par le comité de la SCC.

C'est le fonctionnement actuel de notre fédération et ceux qui n'en comprennent pas le système ou le critiquent n'ont rien à faire avec nous.

Dans l'optique de modification du règlement, et dans le principe de la concertation, nous nous sommes entourés de consultants venant d'horizons divers et répartis sur le territoire.

Aurelien CASOLE, Philippe CAPDEVILLE, Loïc MERCIER, Xavier ATTRA, Fabrice SINTES, Michel BEYER, Pierre Yves SECRETAIN, Jean Claude DELPECH, Patrick JOB et les membres du GT Ring.

Une première réunion de travail a eu lieu le 15 Novembre 2018. Elle a été très constructive puisque de nouvelles idées ont été formulées.

Ces suggestions nous serviront pour avancer dans ce changement de règlement mais pour l'instant rien n'est définitif et d'autres réunions sont programmées.

La porte n'est pas fermée et j'attends de votre part une participation comme certains d'entre vous l'ont fait (pour être sincère, seulement 4 d'entre vous m'ont écrit).

En Septembre 2018, nous avons eu la Sélection Nationale HA N 3 qui a été organisée à DAMPARIS.

Un grand succès : Succès au niveau de l'organisation : Merci à Céline, Patrick JOB et toute leur équipe. On a pu retrouver aussi Alain KOLZUT à la baguette pour la sono.

Succès aussi, sur le nombre d'engagés : 53 HA ont participé à cette sélection

Et succès pour l'ambiance.

Merci aux 2 jurys, sans oublier Stéphane VANDREBECQ pour la partie physique, qui ont appliqué la nouvelle formule de sélection avec le fichier que nous vous développerons tout à l'heure.

Vous avez reçu dernièrement en info, les courriers concernant nos relations avec les Fédérations étrangères.

Ces dernières ne souhaitant pas respecter la mise en place de la palissade à bascule à compter du 1^{er} Janvier 2019, nous avons été contraints de suspendre nos relations avec le Canada et les USA, jusqu'à une date ultérieure. L'épreuve de force voulue par la NARA et la CRA pénalise les clubs qui ont fait l'effort de se mettre en conformité.

Aucun juge et HA français n'ont l'aval de la SCC pour se rendre dans ces pays.

Cela ne concerne pas l'Espagne et le Mexique.

Nous voulons être très clairs à ce sujet : la discipline Ring est une épreuve de travail Française qui appartient à la SCC.

C'est la France par l'intermédiaire de son GT qui dicte la conduite à tenir que ce soit dans le règlement ou son application, ou que ce soit dans les échanges avec les fédérations étrangères.

Sur le plan national, Certaines associations non officielles et certaines personnes pensent défendre la discipline Ring en s'insurgeant sur les décisions prises ou à prendre et sur le fonctionnement de la SCC.

C'est leur choix mais pour nous, il n'y a aucun dialogue possible avec eux.

Je vous demande aujourd'hui avec solennité, d'être les portes paroles, les intermédiaires ou les acteurs pour que cessent les attaques contre notre fédération. Sinon, nous pourrions perdre encore plus car nous avons toujours une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes pour l'organisation des sélectifs, Championnat 2020 et la survie de notre discipline.

J'en terminerai, en vous disant que lorsque nous avons des échanges verbales ou écrits, je ne pense pas être méprisant ou ROGUE, mais peut être parfois excédé par certains mensonges et certaines attaques injustifiées.

Merci pour votre attention. »

RAPPELS AUX JUGES DE LEURS OBLIGATIONS CONCERNANT LES RAPPORTS

OBLIGATION DES JUGES

Les rapports de jugement de concours sont sous l'entière responsabilité des Juges

RAPPORTS CONCOURS

Nathalie BAUSMAYER présente au juge les anomalies rencontrées dans un grand nombre de rapport et demande leur collaboration afin de faciliter la tâche de saisie qui représente un travail très conséquent.

ANOMALIES RENCONTREES DANS LES RAPPORTS

- Illisibles, résultats gribouillés
- Régionales non renseignées ou erronées
- Absence d'étiquettes pour les chiens en blanc
- Propriétaire conduisant plus de 2 chiens dans un même échelon
- Pas de classement des étiquettes, collées dans n'importe quel ordre
- Aucune mention « Proposé ou Ajourné » pour les Brevets
- Etiquettes non conformes
- Feuille de notation des HA non valide
- Renseignements demandés (ex. mail) pas noté
- Aucune vérification des coordonnées des HA

INTERDICTION FORMELLE DE PARTICIPATION A UN CONCOURS DANS LES CAS

CI-DESSOUS

- Le **M** ne figure pas sur la licence
- **L'étiquette** ne correspondant pas à l'année en cours

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR A LA SCC

Rapport en original correctement rempli avec :

- Les étiquettes classées dans l'ordre de résultats, les régionales vérifiées, les mentions pour les Brevets
- Rapport de jugement avec le nom du Club et de la Régionale en toutes lettres et non en abrégés
- Etiquettes vérifiées conformes à l'année en cours avec le M
- Le chèque correspondant aux chiens engagés
- Les feuilles de jugement seront conservées par les juges et gardées en archive durant la saison cynophile correspondant à l'année en cours des présélectifs

AU GTR

- Copie du Rapport de Jugement
- Copie des rapports de concours lisibles et non raturés
- Rapport destiné exclusivement au GTR (disponible sur le site) ou inclus dans le programme informatisé actuel

- Copie du courrier d'invitation au concours et de votre courrier d'acceptation
 - Rapport des HA à envoyer au responsable des HA du GT
 - Joindre également la fiche de liaison avec les HA que les clubs organisateurs de concours recevront par mail.
- Michel PECHEREAU insiste également sur les rapports d'HA pour pouvoir présenter un listing des HA à jour.

Il demande également aux juges de faire une notation sérieuse et non fantaisiste des HA de concours.

DELAI D'ENVOIE DES RAPPORTS

- Les rapports de concours et d'HA devront être envoyés dans un délai maximum de 8 jours.
- Les rapports de concours non envoyés dans les temps ou non conformes ne seront pas validés et seront signalés sur le tableau des résultats officiels sur le site du GT

TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES AUX RAPPORTS SONT DISPONIBLES EN TELECHARGEMENT SUR LE SITE DU GTR www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-ring ou via le site de la CUN

RAPPEL REGLEMENT DES JUGES

Entrée en vigueur : 2 avril 2017

Chapitre IV : Droits et Obligations des juges

Art 17 : Comportement

Le juge qu'il soit de conformité au standard ou d'utilisation doit :

- Répondre dans les trois semaines à l'invitation qui lui est faite par écrit ou par e-mail (confirmation par écrit souhaitable), à défaut, il sera réputé avoir refusé. S'il accepte, il ne pourra se dérober sauf cas de force majeure.
- Respecter lui-même et faire respecter les règlements de la cynophilie française en toutes circonstances.
- S'interdire tout acte, toute attitude, tout propos blâmable, même en aparté.
- S'abstenir d'entretenir et (ou) d'attiser les querelles
- S'interdire d'adhérer, de prêter son concours à une association non reconnue par la SCC ou la FCI
- S'interdire d'entretenir quelque rapport que ce soit avec une association en mésintelligence avec la SCC.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Un mail sera envoyé à tous les clubs organisateurs de concours en début de trimestre en leur fournissant :

- Le programme informatique actuel utilisé mis à jour avec les nouveaux documents
- Les formulaires papiers des rapports pour les clubs n'utilisant pas l'informatique
- Les directives concernant leur secrétariat

Cette rigueur demandée pour les rapports de concours est une nécessité :

- 🌿 pour le respect des personnes qui saisissent les rapports de la Centrale Canine

✿ mais également pour nos bénévoles du GT qui sont en train de mettre à disposition tous les résultats officiels sur le site ainsi que tous les chiens par groupe qui participent aux pré-sélectifs

- ✚ Intervention d'Yvon PRIGENT qui exprime son avis en prétendant ne pas être secrétaire et se tenir à son rôle de juge, il nous signale également qu'il faudrait apporter des solutions ou des interventions afin de retrouver du public dans nos concours.
- ✚ Réponse du GT : effectivement un juge n'est pas destiné à faire du secrétariat mais il a l'entière responsabilité du rapport qu'il signe et doit obligatoirement le vérifier et donner ses instructions aux secrétaires qui se doivent de les appliquer.
- ✚ Le débat s'ouvre et Daniel Schwartz indique que la SCC n'a aucun poste de publicité prévu à cet effet. Que la promotion de notre discipline passe par nos clubs avec la publicité dans les journaux, les radios, les concours sur le stade du village ou de la ville, tous les supports publicitaires mis à notre disposition ainsi que les manifestations cynophiles (expositions et autres) par l'intermédiaire de démonstrations qui attirent le public et surtout font connaître le mordant sportif.
- ✚ Intervention de Patrick SIMON proposant la création d'un Forum de discussion pour échanger entre juges.
- ✚ Le GTR, ainsi que de nombreux participants sont contre le Forum qui est dans la majorité des cas « une foire d'empoigne » plus qu'un support positif et de plus beaucoup trop difficile à gérer car pour éviter les débordements il faut rester actif derrière un clavier. Tous les membres du GT restent à votre disposition par mail ou téléphone pour toute question.

PRESENTATION DU SITE INTERNET

Adresse : soit via le site de la CUNCBG www.cun-cbg.com

Ou directement www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-ring

Vous trouverez sur le site tous les documents nécessaires en téléchargement pour les jugements, les HA, vous pourrez également consulter les communiqués du GT, les résultats et les informations diverses.

Bernard BOUTONNET précise que la page Facebook n'accepte pas les messages publics pour éviter toutes polémiques, il est toutefois possible d'envoyer des messages privés, de plus il reste à votre écoute par téléphone.

SELECTION HA

Présentation du programme de sélection d'HA OBLIGATOIRE pour toutes sélections.

Michel PECHEREAU précise également de faire attention aux notes données sur le travail pratique.

Un 20/20 attribuée à une attaque d'un niveau 1 qui n'a jamais été sélectionné, ne parait pas sérieux.

Sélection non validée si Programme non appliqué précisés par le Président du GT

Explication des coefficients :

- Dans la partie technique la note est calculée avec 50% pour le juge 25% pour le représentant des conducteurs et 25% pour le représentant des HA

La note totale, prise en compte pour le résultat final est obtenue :

- La partie technique est comptabilisée à hauteur de 85%
Le sport est comptabilisé à hauteur de 10%

Le QCM est comptabilisé à hauteur de 5%

Le programme, mis à votre disposition tient compte de tous ces paramètres.

La fiche technique de sélection pour les niveaux 1 et 2 est à votre disposition sur le site internet du GT.

EVOLUTION VERS LE NOUVEAU REGLEMENT

Bernard BOUTONNET explique l'évolution vers le nouveau règlement.

- Le 20 septembre 2018 : Nomination de consultants
- Le 30 septembre 2018 : Courrier envoyé aux juges, demandant d'apporter leurs propositions
- Le 15 novembre 2018 : 1^{ère} réunion de travail avec les consultants
- 1^{er} semestre 2019 : prochaine réunion (date à déterminer)
- 2020 : mise à disposition du règlement printemps 2020
- Après la Finale 2020 : mise en application du nouveau règlement
Pas de débat à ce jour, d'autres réunions de travail devant être programmées.

MODIFICATIONS APPLICABLES EN 2019

La Palissade à bascule au 1 janvier 2019

Le juge, comme le règlement le prescrit, doit vérifier la conformité des obstacles en amont du concours.

Au vu des fausses informations « d'homologation » de la palissade à bascule et autres...

Patrick VANDESTIENNE prend la parole pour confirmer que notre assureur, ne demande rien de plus aux juges que le règlement actuel y compris pour les hommes de terrain.

Il précise qu'aucun saut quelque soit la discipline n'a pas besoin d'homologation, si ce n'est de correspondre au règlement de la discipline.

Réponse de notre assureur ALLIANZ à Patrick VANDESTIENNE :

« Le contrat des licences SCC garantit les accidents du chien "(...) au cours d'un compétition officielle inscrite au calendrier national du pays, membre de la FCI, dans lequel elle se déroule dans les disciplines déclarées, au cours d'une sélection ou un stage organisé par la Commission d'Utilisation Nationale."

Aucune modification de cette garantie n'a été demandée à ce jour.

Je vous confirme donc que tout accident survenu lors d'un concours officiel, notifié sur le rapport de jugement sera indemnisé.

Cependant, aucune garantie souscrite sous le contrat des licences SCC ne permet de prendre en charge les accidents du chien à l'entraînement.

Je vous rappelle néanmoins qu'il appartient au(x) juge(s) officiant de s'assurer que le matériel employé, pour le concours dont il est responsable, ne présente aucun danger pour autrui (concurrents, chiens, personnels de terrain) »

Concernant les éventuelles blessures des commissaires de ring, lors de la manipulation de ladite palissade : comme tout autre agrès... Ce type d'accident corporel (sans tiers) peut être couvert par la licence « Auxiliaires cynophiles- encadrant de club ».

Les juges présents ayant jugés quelques concours depuis le début de l'année ont apporté un rapport positif ainsi que des remarques à préciser judicieuses faites par Laurent BERNARD et Serge GLADIEUX.

A préciser sur le règlement de la palissade l'intervention des Hommes de terrain pour la bascule, devra se faire sur le signal du juge, cette précision va être rajoutée sur le règlement. Les Hommes de terrain après avoir manipulé l'obstacle, que la manipulation soit manuelle, mécanique ou électrique, devront s'écarter de façon significative de l'obstacle au même titre que pour les autres sauts.

Le GT reste à l'écoute pour noter les remarques au vu de vos prochains concours.

PARCOURS ADAPTES EN CAS DE CHALEUR

A partir du printemps 2019

But : préserver l'intégrité physique de nos chiens


Yves BILLAT présente les différentes propositions et vous donne les évolutions de la position du GTR.



MALTRAITANCE ANIMALE

QUELLES SANCTIONS ?

Mauvais traitement	Absence de soins, privation de nourriture... → 750€ d'amende
Abandon, sévices graves ou actes de cruauté	→ 2 ans d'emprisonnement → 30 000€ d'amende
Atteinte à la vie ou intégrité	→ 450€ d'amende (maladresse...) → 1500€ d'amende (maltraitance intentionnelle)



Résultats des évaluations des parcours en cas de chaleur

<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>Parcours scindé</u>	<u>Parcours avec pause</u>
<u>8 concours réalisés</u>	<u>Pause de 10mn</u>
<u>Retours favorables de tous les participants</u>	<u>Pas ou mal appliqué par les juges</u>
<u>Demande d'effectuer les 3 sauts dans le premier parcours</u>	<u>Retours négatifs de tous les intervenants</u>

Réflexions à appliquer pour cette saison 2019

- Proposition faite par les consultants lors de la réunion du 15 novembre : appliquer le parcours scindé toute l'année pour conserver l'équité des sélectifs.
- Proposition du GTR après sa réunion du 18 janvier 2019 :
 - Etude de la climatologie : sur 4 années consultées dans les archives de Météo France un seul concours de sélectif a été organisé par une forte chaleur (en 2018).
 - En cas de chaleur, ou à une autre période de l'année, sans tenir compte d'un degré de température défini, le juge en accord avec les concurrents pourra mettre en place le parcours scindé. Les concurrents qui ne seraient pas favorables pourront retirer leur chien.

- Le déclenchement et la mise en application du parcours scindé sera sous la responsabilité du Juge.
- Les sélectifs ne pourront pas être impactés. Les consignes, en cas de chaleur seront données aux juges afin de laisser abreuver les chiens autant de fois que nécessaire.
- Le parcours scindé sera appliqué au Championnat de France dans un but d'équité par rapport au tirage au sort en cas de chaleur et pour donner à la manifestation une attractivité supplémentaire pour le public non initié présent.

Yves BILLAT développe la décision du GT qui apparait aux juges présents pour être un bon compromis.

Aimé SAUVAGE explique la nécessité d'une action qui lui semble être un bon début dans la préservation de nos chiens contre la chaleur. Il explique les décisions qui sont prises par la FCI dans d'autres disciplines et qui sont bien plus draconiennes que les nôtres.

Serge GLADIEUX approuve cette formule sans obligation car les concurrents qui ne souhaitent pas participer pourront se dégager du concours sans aucune problématique et approuve le maintien du parcours complet sur les sélectifs.

Richard MARTIN demande la possibilité de préserver également les échelons 2 car il est vrai que les échelons 2 passent régulièrement l'après-midi. Le juge a la possibilité en cas de chaleur d'inverser les échelons en prenant la décision de commencer le matin par les échelons 2 et continuer par les échelons 1 et brevet en suivant.

Le GTR insiste sur le fait que le plus important est de préserver le chien de la forte chaleur d'où l'application de la meilleure formule : scindé, en soirée ou inversement des échelons.

La réunion se termine par l'intervention de Jean-Pierre CARRIERE qui présente le tronc commun de PROGIC pour les disciplines de la CUNCBG.

Pour donner suite à des demandes de clubs de races au sujet du BH, certains éleveurs et clubs de races, aimeraient voir apparaître le BH comme le CSAU et les autres résultats de travail sur les documents généalogiques.

Pour cela le BH pourrait être géré comme les CSAU, il y aurait un diplôme, une carte et une gestion qui permettra d'inscrire les BH sur les documents généalogiques.

Reste à faire les diplômes et les demandes à la SCC, ainsi que l'accord de la CUN CBG.

En attendant, les BH jugés ne seront inscrits que dans les CT.

2.10 Groupe Travail Formation

1- Formation

Elève-juge :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

Juge Stagiaire :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

Juge qualifié :

Extrait règlement des juges - Titre III – Formation des juges d'utilisation – Procédure de nomination – Article 17 le juge stagiaire :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I/FCI : Néant
Pistage français : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Obéissance : Néant
Sauvetage : Néant

Mise à l'honorariat : Etat néant

Juges formateurs : **Patrick Job** (Ring) et **Jean-Pierre Carrière** (Obéissance)

Juges sélectionneurs d'hommes assistants : **Philippe Bernard** (Ring)

Retrait de la liste des juges : Etat néant

Examen des dossiers de candidats juges :

Dossiers non acceptés : **Jean-Marc Alan** (Ring) et **Nicolas Agius** (Ring) : Règlement des juges.

Dossiers acceptés : **Jean-Pierre Lebeau** (Ring) et **Pascale Ahmedan** (IGP).

Proposition pour que Monsieur **Yves Billat** intègre le collège des formateurs CUN-CBG pour les stages d'« Entraîneurs et Moniteurs de Clubs » : Accord de la Commission.

Pour une meilleure organisation, la CUN-CBG souhaite que la SCC arrête et communique les dates de la formation « tronc commun » des juges.

4. Point sur les Finales 2018, 2019 et 2020

Cf. Tableaux en annexe envoyés par **Pierre Rouillon**.

6. Point sur les protocoles de désignation des champions de « Régions »

Dans ce domaine, il est laissé toute liberté à chaque ACT et CUT pour établir un protocole de désignation des champions de « région ».

7. Nombre de jours de jugements autorisés dans nos disciplines

En fonction des règlements nationaux et internationaux, le nombre de jours de jugement n'est plus limité. Un juge SCC peut donc juger sur plusieurs jours sans que cela lui soit opposé. Ref : Le Règlement des juges SCC dans lequel rien n'interdit cette possibilité.

8. Licences dans les clubs

La CUN-CBG proposera à nouveau au Comité de la SCC que tous les membres des clubs soient titulaires **d'une licence SCC** quelle que soit la Commission d'Utilisation choisie...